

Filiale en Espagne : les documents de la société mère

À réunir, apostiller et faire traduire avant la signature chez le notaire. Cochez au fur et à mesure.

SOCIÉTÉ MÈRE

Les documents de base

- ☐ **Extrait récent du registre** où la société est inscrite
Kbis (France), extrait de la Banque-Carrefour des Entreprises (Belgique), extrait du registre du commerce (Suisse), attestation d'immatriculation (Québec). À demander en dernier.
- ☐ **Statuts à jour**
Ou les articles utiles si le notaire accepte une traduction partielle.
- ☐ **Décision de l'organe compétent**
Conseil d'administration, gérance ou assemblée : implantation, capital, représentant.
- ☐ **Pouvoirs du signataire**
Avec une procuration notariée s'il n'est pas dirigeant.

POUR CHAQUE DOCUMENT

Le parcours, dans l'ordre

- ☐ **Signature ou délivrance** dans le pays d'origine
- ☐ **Apostille**
Ou légalisation hors Convention de La Haye.
- ☐ **Traduction assermentée en espagnol**
De préférence intégrale, apostille comprise.

EN ESPAGNE

Création de la filiale, en parallèle

- ☐ **Données de la future société**
Dénomination, siège, objet social, capital, administrateurs.
- ☐ **Certificat de dénomination**
Original, valable 6 mois.
- ☐ **Attestation de dépôt du capital**
Valable 2 mois ; une SL peut s'en dispenser par déclaration des fondateurs.
- ☐ **NIF provisoire de la filiale**
Définitif après l'inscription.
- ☐ **Signature chez le notaire**
- ☐ **Inscription au Registro Mercantil**

SI CONCERNÉ

Fusion, transformation ou transfert de siège vers l'Espagne

- ☐ **Certificat préalable** délivré dans l'État d'origine
- ☐ **Projet approuvé** par l'assemblée
- ☐ **Participation des travailleurs**, le cas échéant : mesures adoptées
- ☐ **Rapports des administrateurs** et de l'expert indépendant
Selon le droit de l'État d'origine.
- ☐ **Statuts** de la société issue de l'opération

Holding espagnole ? Elle se crée comme une filiale : même liste, avec souvent davantage de pièces à traduire sur les sociétés détenues. **Investisseur hors UE et AELE** dans un secteur stratégique : une autorisation préalable peut être exigée. **À vérifier avec le notaire et le registre** : la liste exacte peut varier d'un registre à l'autre. Ce document est informatif et ne remplace pas l'avis de votre conseil juridique et fiscal.